



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 11 : Coopération technique — Activités et politique de coopération technique durant la période 2007 à 2009

INDICATEURS D'EFFICACITÉ POUR LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

(Note présentée par la République bolivarienne du Venezuela)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note affirme qu'il faut améliorer les rapports de la coopération technique de l'OACI au moyen d'un instrument qui, grâce à des indicateurs, permette de mesurer l'efficacité du programme, dans l'objectif de contribuer à définir des politiques, des stratégies et des plans plus engagés qui facilitent la réalisation des Objectifs stratégiques de l'Organisation.

Ces indicateurs d'efficacité permettraient d'établir le rapport entre les Objectifs stratégiques de l'Organisation et les objectifs de la coopération technique, ainsi que de mesurer dans quelle mesure les projets réalisés ont aidé les États à pallier les carences en matière de sécurité détectées au moyen des programmes d'audit de l'Organisation.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à définir pour les projets exécutés par l'OACI des indicateurs d'efficacité de la coopération technique qui établissent le rapport entre les Objectifs stratégiques de l'Organisation et les objectifs de la coopération technique et permettent en même temps de mesurer l'efficacité du programme ;
- b) à compléter le rapport qui est présenté à chaque session de l'Assemblée au moyen d'indicateurs d'efficacité du Programme de la coopération technique.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A, Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Les ressources nécessaires seraient prévues dans le budget ordinaire du prochain triennat.
<i>Références :</i>	Doc 9902, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 28 septembre 2007) A36-WP/40

¹ La version espagnole a été fournie par le Venezuela.

1. INTRODUCTION

1.1 La Résolution A36-17 réaffirme que le Programme de coopération technique est une activité prioritaire permanente de l'OACI qui complète le rôle du Programme ordinaire en apportant aux États un appui pour la mise en œuvre effective des SARP et des plans de navigation aérienne, ainsi que pour le perfectionnement de l'infrastructure et des ressources humaines de leur administration de l'aviation civile.

1.2 Les États en développement en sont les principaux utilisateurs et sollicitent une assistance en fonction de leurs besoins, avec pour objectif de pallier leurs carences entre autres en matière de sécurité de l'aviation et d'infrastructures aéronautiques. Il est important de bien indiquer quels sont les États qui déterminent les priorités des projets à réaliser et que l'Organisation a toutefois la responsabilité de promouvoir les Objectifs stratégiques, aussi faut-il équilibrer l'approche.

1.3 Dans l'immédiat, nous ne disposons pas d'indicateurs qui permettent de vérifier l'efficacité du Programme de coopération technique en se fondant sur les projets et sur l'incidence quantitative pour ce qui est de l'amélioration des objectifs principaux de l'Organisation.

2. ANALYSE

2.1 Actuellement, les rapports présentés par le Secrétaire général sur les activités et la politique de coopération technique en rapport avec l'exécution du Programme de coopération technique en décrivent les politiques ainsi que les résultats des activités pour chaque triennat. Ces rapports sont ventilés selon les régions et leur contenu est bien détaillé quant à l'exécution des activités qui sont réalisées. On y spécifie que des carences ont été palliées, que des engagements ont été pris, que la demande d'assistance a été plus forte, que l'on a augmenté les achats de matériel, que l'on a mis en œuvre les recommandations de l'USOAP, entre autres. Cela signifie que toutes les activités se trouvaient parfaitement alignées sur ce qui est prévu dans la résolution de référence et que chaque projet est parvenu à combler les demandes des États et, par le fait même, à atteindre le but visé.

2.2 Ces rapports ont été d'une grande utilité pour prendre connaissance de l'ampleur et de l'importance du Programme de coopération technique. Les résultats présentés par le Secrétaire général dans les rapports correspondants nous décrivent les activités réalisées par domaine d'assistance, par région, etc., ce qui constitue un outil pour l'Organisation lors des activités de promotion et pour définir des politiques et des stratégies.

2.3 Nous estimons qu'il est d'une importance capitale d'être informé d'autres éléments grâce à des indicateurs qui permettent de mesurer l'efficacité du Programme de coopération technique dans la réalisation des Objectifs stratégiques de l'Organisation.

2.4 La Direction de la coopération technique (TCB) a un objectif bien établi, qui est de permettre aux États de pallier les carences constatées à l'occasion des audits réalisés par l'OACI. Il faut que cet objectif soit accompagné d'un indicateur afin de vérifier l'efficacité du programme. Or on ne dispose pas d'un outil qui permette de mesurer la contribution des projets réalisés par la Direction de la coopération technique aux résultats des audits, notamment pour ce qui est de corriger les éléments critiques détectés lors des audits.

2.5 Néanmoins, on ne sait pas dans les faits s'il a été possible de réaliser l'objectif correspondant à l'amélioration de la sécurité et/ou de la sûreté de l'aviation étant donné que l'on ne peut compter sur un indicateur qui fasse le rapport entre les projets et les Objectifs stratégiques, ce qui permettrait de vérifier l'efficacité du programme grâce à des mesures opportunes et fréquentes.

2.6 Il faut savoir si les projets sont effectivement réalisés selon la raison d'être de la TCB. On dispose bien de certains objectifs mais d'aucun instrument qui permette de mesurer la réalisation des Objectifs stratégiques de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la sécurité et la sûreté.

2.7 De tels résultats obtenus au moyen d'indicateurs serviraient à vérifier l'efficacité du programme, encourageraient les États à faire appel à la TCB pour la réalisation des projets dans le domaine de l'aviation civile et permettraient de sensibiliser plus encore les États, les entités du secteur privé et les donateurs. Ces résultats pourraient se présenter au moyen de graphiques par région, d'après lesquels on pourrait évaluer de façon claire l'évolution de l'efficacité du programme et fixer des cibles à court, moyen et long terme. De même, cela permettrait d'être plus affirmatif dans la planification ainsi que dans la définition des politiques et des stratégies du programme.

2.8 Ces indicateurs constitueraient l'outil principal permettant de contrôler la gestion de l'Organisation au travers des activités d'audit et de coopération, en garantissant que ces activités sont fondées et permettent de répondre aux différents objectifs, buts et responsabilités.

2.9 Un indicateur de gestion est l'expression quantitative du comportement et de l'exécution d'un processus, dont la magnitude, par comparaison avec un niveau quelconque de référence, peut être signalée comme un écart susceptible d'être corrigé ou évité, selon le cas.

2.10 D'un autre côté, le Conseil a récemment décidé que la TCB serait informée des résultats des audits de la sécurité, ce qui renforce la présente proposition.

2.11 Nous reconnaissons que les résultats économiques et financiers présentés dans les différents rapports sont importants, mais estimons toutefois que le résultat ne peut être uniquement financier.

3. CONCLUSIONS

3.1 Déterminer un outil qui permette de mesurer l'efficacité et l'utilité du Programme de coopération technique de l'OACI au moyen d'indicateurs.

3.2 Cet indicateur doit être pertinent, c'est-à-dire avoir rapport avec les Objectifs stratégiques de l'Organisation. Il doit être clairement défini, permettre des comparaisons dans le temps et être soi-même vérifiable. Ces résultats pourraient venir compléter les rapports présentés par le Secrétaire général à chaque session de l'Assemblée.